



Règles encadrant la pratique de la pêche

Par Quindici15

Bonjour

Je souhaite m'adonner à un nouveau loisir : la pêche.

Je compte pêcher en eau douce (rivière, fleuve...).

Ai-je le droit de pêcher librement où je veux ou quand je veux ? ou faut-il une autorisation spéciale d'une autorité compétente ? Y a t'il des conditions à remplir ?

En gros, je voudrais savoir s'il existe des règles encadrant la pratique de la pêche et les connaître.

Je vous remercie.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est pourtant facile de trouver cette page :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2117>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2117>][url]